Loi n° 9-2008 du 13 mai 2008 autorisant la ratification du pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs.

L'Assemblée Nationale et le Sénat ont délibéré et adopté ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier : Est autorisée la ratification du pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs, dont le texte est annexé à la présente loi.

Article 2 : La présente loi sera publiée au Journal officiel et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Brazzaville, le 13 mai 2008

Par le Président de la République,

Denis SASSOU N'GUESSO.

Le ministre des affaires étrangères
et de la francophonie,

Basile IKOUEBE.